



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À FRANCE TRAVAIL

1ère séance de négociation le 24 septembre 2026

La première séance de négociation sur l'intelligence artificielle à France Travail s'est tenue le 24 septembre. Cette séance a démarré avec l'intervention d'Odile CHAGNY chercheuse à l'IRES. Voici, ce que la CFDT retient de cette rencontre et ce qu'elle porte pour la suite des négociations.

Si nous devons condenser son intervention nous retiendrons surtout ceci :

- Ne pas négocier uniquement sur les usages : négocier sur les projets IA. L'objet du dialogue doit être le projet dans son ensemble, depuis sa conception jusqu'à son évolution.
- Le dialogue social doit être continu, il ne doit pas s'arrêter au moment où l'outil est déployé. Le principe clé est celui d'un dialogue social itératif.
- Créer de la visibilité sur l'IA. Le registre des systèmes IA apparaît comme un outil structurant pour savoir ce qui existe, ce qui est en cours de développement et ce qui évolue.
- Ne pas se contenter de principes : prévoir les outils pour les rendre effectifs. Un accord doit préciser quand le dialogue intervient, sur quoi, avec quelles informations, quelles instances, quels droits, quels moyens et quelles possibilités de réexamen ou de correction.
- Faire des études d'impact un véritable outil de suivi. L'étude d'impact doit être évolutive, intégrer le travail réel et pouvoir être réactualisée lorsque le système ou ses effets évoluent.

Et surtout, son message final :

Lorsqu'une question lui a été posée sur les principaux points de vigilance dans les accords existants, elle a finalement résumé les enjeux autour de trois dimensions : le périmètre, les principes et l'opérationnalisation, auxquelles s'ajoutent les études d'impact et la nécessité d'une véritable dynamique de dialogue. Elle insiste explicitement sur le fait que « le premier message » est de s'assurer qu'il existe un dialogue continu et que l'accord ne soit pas figé.

Ne pas construire simplement un accord qui organise une consultation sur l'IA, mais un cadre de gouvernance sociale de l'IA dans la durée, capable d'accompagner, de contrôler et, lorsque nécessaire, de remettre en discussion les projets et leurs effets sur le travail.

Ce que la CFDT porte dans cette négociation

Le premier engagement à obtenir est celui d'un dialogue social continu, qui ne se fige pas une fois l'accord signé.

Pour la CFDT, le dialogue social est un pilier de l'accord, mais pas son unique objet. L'enjeu est d'obtenir un cadre permettant d'anticiper, mesurer, encadrer et, si nécessaire, corriger les effets de l'IA sur le travail pour l'ensemble du personnel, pas seulement sur les modalités de dialogue.

Nous portons notamment les sujets suivants :

- rendre les usages de l'IA visibles ;
- définir les situations qui déclenchent le dialogue social ;
- encadrer les données, les traces et leur réutilisation ;
- garantir un contrôle humain réel et une responsabilité claire ;
- anticiper les impacts sur l'emploi, les compétences et les parcours ;
- prévenir l'intensification du travail et les risques pour la santé ;
- mesurer les gains réels et discuter de leur utilisation ;
- évaluer les effets sur la qualité de service et l'égalité de traitement ;
- permettre de corriger, restreindre, réexaminer ou suspendre un usage.

Nous avons également demandé une « photographie » de l'existant : savoir précisément ce qui est déjà déployé en matière d'IA avant de construire la gouvernance.

Prochaine étape : le 20 octobre

La direction s'est engagée à revenir avec une proposition sur les moyens accordés par décision unilatérale, une première trame de l'accord et des éléments sur les orientations stratégiques IA.

La CFDT continuera de vous tenir informés à chaque étape.

syndicat.cfdt@francetravail.fr